Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260126-CM202603-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 20 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU,

Absents, excusés : Catherine BOISLIVEAU, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON, Julien BENOIST, Quentin LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Sylvie MARIGAULT

202603 - Manoir du Crec'h : proposition pour suite mission de maitrise d'œuvre suite à désistement pour raisons de santé, du maitre d'œuvre en charge de l'opération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le titulaire du marché de maitrise d'œuvre a qui a été confié l'opération de rénovation du manoir du Crec'h ne peut assurer la continuité de sa prestation pour raisons de santé. Jean-Paul LOSTYS et Alain LE SCOUR ont été consulté. Monsieur LE SCOUR ne souhaite pas donner suite

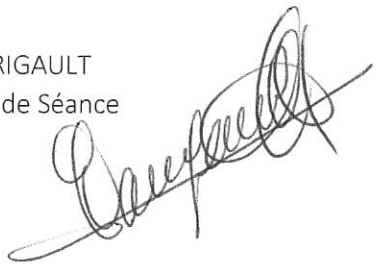
- L'offre de Monsieur LOSTYS est la suivante : 5 % du montant HT des travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de Jean-Paul L'HOSTIS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la proposition la moins disante
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
le Maire

Sylvie MARIGAULT
Secrétaire de Séance





Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 2 février 2026
et publication ou notification le 2 février 2026

